DEMANDE DE SUBVENTION

Comité Départemental 54 de Tir à l'Arc

Maison Départementale des Sports 54 - CDOS 54
44 rue du Colonel DRIANT - 54220 MALZEVILLE
contact@cdta54,fr

DATE DE LA DEMANDE :

CLUB DEMANDEUR :

SUBVENTION DEMANDEE :

☐ Concours Jeunes Amical
4 €/jeunes (80 € maxi)
(envoi des résultats)

☐ Aide à l'inclusion
remboursement des places supplémentaires
occupées par les para-archers
(envoi du plan de cible)

☐ Aide aux déplacementx aux Championnats de France
0,05 €/km
non pris en charge si le Championnat à lieu dans le Grand Est
(Remplir le fichier DEPLACEMENT CDF)

☐ Aide au premier Arbitre du Club
50 €
(envoi d'une preuve de réussite à l'examen)

☐ Aide aux Encadrants fédéraux
25 €
(envoi d'une preuve de la formation

☐ Aide aux Entraineurs
50 €
(envoi d'une preuve de réussite à l'examen)

☐ Aide à l'organisation de la Finale du Challenge Bernard Louis
150 €

☐ Aide à l'organisation de la finale du TDJ
300 €

☐ Aide à l'organisation du CD extérieur par équipe
Si moins de 20 équipes, paiment de la part manquante

☐ Aide à l'entrée en Pôle d'un jeune
200 €
si et seulement si le jeune reste dans le 54 lors de sa première année de Pôle
(envoi de la lettre d'entrée au Pôle)

* toute demande de subvention est soumis à validation par le Bureau Exécutif qui se réserve le droit de refuser une demande en fonction des règlements en cours ou de l'état de la trésorerie du CDTA54.